



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 juin 2007

Streptomycine: fin d'alerte de la part des experts

Le feu bactérien brise l'existence de nombreux arboriculteurs suisses. La Fruit-Union Suisse (FUS) invite le 21 juin prochain plus de 25 organisations et autorités confrontées à la problématique du feu bactérien à participer à une table ronde qui se tiendra à Neukirch-Egnach.

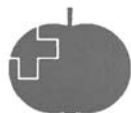
Les mesures mises en place actuellement pour lutter contre le feu bactérien tel que les contrôles et l'arrachage de plantes d'ornement sensibles au feu bactérien ainsi que les efforts acharnés de la recherche pour trouver de nouvelles matières actives ne suffisent pas pour venir à bout de cette maladie bactérienne. C'est pourquoi les producteurs de fruits réclament le droit d'utiliser en Suisse un antibiotique nommé streptomycine. Bien que cet antibiotique soit utilisé avec succès depuis de longues années en Allemagne, en Autriche et dans de nombreux pays exportateurs de pommes, il est toujours, à ce jour, interdit en Suisse. Les milieux concernés ont été consultés.

Pas de risque pour l'homme ni pour les animaux

Le Professeur Dr Pietro Vernazza de l'hôpital cantonal de Saint-Gall cautionne, d'un point de vue médical, la streptomycine à condition qu'elle soit appliquée avec parcimonie durant la période la floraison. Des «antibiotiques ne devraient pas être utilisés sans raison, mais dans la situation telle qu'elle se présente actuellement, le bénéfice retiré dépasse de loin un éventuel désavantage théorique» dit Vernazza. Une application ponctuelle est nécessaire pour prévenir le développement des gènes de résistance. Il ne présente aucun risque ni pour les animaux d'élevage ni pour les hommes même dans le cas peu probable de l'arrivée de la streptomycine dans la chaîne alimentaire. L'antibiotique, qui ne peut être administré que par injection, n'est pas pris par l'intestin et n'arrive pas dans le corps.

La mauvaise alternative: les pommes d'importation traitées

Pour le directeur de la FUS, Bruno Pezzatti il est clair que les mesures de lutte existantes doivent être poursuivies. «Mais, nous exigeons en plus que la streptomycine soit autorisée à partir de 2008 sous des conditions clairement définies et un contrôle strict» dit-il en insistant. «Ce serait vraiment aberrant et incompréhensible tant pour les arboriculteurs indigènes que



pour beaucoup de consommateurs, si on devait laisser tomber la production des fruits à pépins ici dans ce pays à cause d'une interdiction d'autorisation et que l'on doit importer des pommes de l'étranger où le produit est non seulement permis mais aussi utilisé» dit Pezzatti.

Expériences positives aussi en Allemagne

Dans le Baden-Wurtemberg par exemple, il est permis d'utiliser la streptomycine depuis 1994 dans le cadre d'autorisations spéciales et sous contrôle strict contre le feu bactérien. «Chez nous le degré d'efficacité habituel de la streptomycine se situe entre 70 et 90%» a confirmé Esther Moldmann du centre de technologie agricole Augustenberg de Stuttgart. Il n'existe jusqu'à présent aucun autre produit faisant preuve d'une aussi bonne efficacité.

Une demande d'autorisation pour l'homologation de la streptomycine a été entretemps annoncée par un fabricant de produits phytosanitaires auprès de l'Office fédéral de l'agriculture. Les autorités vont examiner la demande au cours des prochains mois et prendront position.

A ce jour, ce sont plus d'un quart des cultures de pommes suisses et des dizaines de milliers de pommiers et de poiriers haute-tige qui sont atteints par le feu bactérien. Une partie doit être arrachée entièrement. Les dégâts menacent l'existence des arboriculteurs. Comme les moyens autorisés en Suisse ne sont pas suffisamment efficaces et que le feu bactérien peut frapper encore plus fort l'année prochaine, ils ne savent vraiment pas s'ils doivent encore continuer à investir dans la production de pommes.

Pour de plus amples informations:

Rolf Matter, FUS, Information et PR, Tél: 079 692 17 89, rolf.matter@swissfruit.ch

Bruno Pezzatti, FUS, Directeur, Tél: 079 279 57 94, bruno.pezzatti@swissfruit.ch